

Vous travaillez pour le secteur de l'assistance dans les aéroports ? (CP 140.04)?

Vous avez donc droit à une prime syndicale !

Période de référence/affiliation:

01/01/2016 – 31/12/2016

Montant :

€ 135,00*

Attestation:

Le Fond envoie les attestations aux affiliés.

A mentionner sur les attestations :

- Numéro d'affiliation
- Numéro de compte
- Signature

Païement :

A partir du **14/02/2017**

* pour 12/12 (le montant est mentionné sur l'attestation).

**Votre Liberté
Votre Voix**

